RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 07745
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2015 sous le numéro de dépôt 39162

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

G R E F F E

DEPOT N° :…39162……
LE: 03 décembre 2015

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2015O04283

15O4283

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE AUX FINS DE DESIGNATION DE COMMISSAIRES AUX APPORTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-147 DU CODE DE COMMERCE

30 NOV. 2015

Le soussigné:

Suez Environnement Company, société anonyme au capital de 2.170.573.872 euros dont le siège social est situé Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 433 466 570 (ci-après « **SEC** »),

Représentée par Monsieur Philippe Andrau, Directeur Juridique Groupe,

A l'honneur d'exposer les faits suivants :

Qu'il est envisagé que la société Engie procède à un apport en nature, au bénéfice de SEC, d'actions représentant 100 % du capital et des droits de vote de la société GDF SUEZ Investissement 59 (« **GSI 59** »), cette dernière ayant vocation à détenir divers droits de propriétés intellectuels liés à la marque SUEZ, qui a été adoptée comme marque unique par SEC et ses filiales au cours de l'exercice 2015.

Qu'est jointe à la présente requête une note décrivant les modalités de l'opération d'apport d'actions GSI 59 envisagée.

Qu'en application des articles L. 225-147, R. 225-7, R. 225-8 et R. 225-136 du Code de commerce, un ou plusieurs commissaires aux apports, désignés par décision de justice, doivent apprécier, sous leur responsabilité, dans un rapport écrit, la valeur des apports, décrire chacun des apports, indiquer quel mode d'évaluation a été adopté et pourquoi il a été retenu et affirmer que la valeur des apports correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre augmentée éventuellement de la prime d'émission, étant précisé que lesdits commissaires aux apports doivent être choisis parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code précité.

Qu'en application de la position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2011-11 relative aux opérations d'apports ou de fusion, la requérante souhaiterait, en sus du rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports, que la mission de ce dernier soit étendue à l'appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé.

Qu'en conséquence, la requérante a l'honneur de solliciter de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre de bien vouloir procéder à la désignation de tel(s) commissaire(s) qu'il lui plaira, qui ne soi(en)t soumis à aucune des incompatibilités prévues par l'article L. 822-11 du Code de commerce, avec pour mission :

- d'apprécier la valeur de l'apport en nature des titres GSI 59 effectué par Engie au bénéfice de SEC,

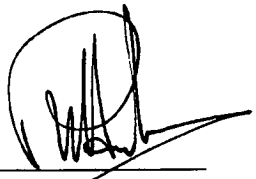
- d'apprécier le rapport d'échange proposé dans le cadre l'apport en nature des titres GSI 59 effectué par Engie au bénéfice de SEC,

- d'établir un rapport qui sera mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce, dans lequel il prendra soin :

 - d'indiquer le mode d'évaluation adopté pour l'évaluation des apports en nature qui seraient consentis à SEC et les raisons pour lesquelles ce mode d'évaluation a été retenu,

 - d'affirmer que la valeur des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre augmentée éventuellement d'une prime d'émission.

Fait à Paris – La Défense, le 27 novembre 2015



Philippe Andrau
Directeur Juridique Groupe

NOTE ANNEXE A LA REQUÊTE

I. CONTEXTE DE L'OPERATION

Cette opération d'apport s'inscrit dans le cadre du déploiement au sein du Groupe SUEZ, composé de SEC et de l'ensemble de ses filiales, de la marque unique SUEZ et, parallèlement, du changement de nom de GDF SUEZ , qui est devenu Engie et qui va donc progressivement abandonner l'usage de cette marque.

La réalisation de cet apport permettrait à SEC d'avoir la propriété de la marque SUEZ et, ainsi, de pouvoir la déployer de manière sécurisée dans l'ensemble de son Groupe et des pays au sein desquels il est implanté.

II. DESCRIPTION DE L'APPORT – MONTANT ET MODE D'EVALUATION DE L'APPORT

Dans le cadre de l'apport d'actions GSI 59 à SEC, objet de la présente requête, Engie ferait apport à SEC de 100 % des actions GSI 59 de 10 euros de valeur nominale chacune qu'elle détient.

L'opération d'apport envisagée, objet de la requête jointe, se traduira par l'émission d'actions nouvelles de SEC.

La valeur globale des actions apportées est estimée à un montant de l'ordre de 30 millions d'euros[1] et correspond à la valeur des actions SEC émises en rémunération, dont le nombre sera déterminé à la date de signature du traité d'apport sur la base de la moyenne de 50 cours de clôture parmi les 100 derniers cours de clôture précédant la date de signature dudit traité, en excluant les 25 cours les plus hauts et les 25 cours les plus bas.

III. TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

- Apport de droits sociaux.

[1] Etant entendu que la Société GSI 59 bénéficiera, préalablement à la réalisation de l'opération d'apport envisagée, objet de la présente requête, à l'apport de divers actifs de propriété intellectuelle liés à la marque SUEZ.

IV. RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES CONCERNANT LA SOCIETE DONT LES ACTIONS FONT L'OBJET DE L'APPORT : GSI 59

- **Forme juridique**

GSI 59 est une société par actions simplifiée française, soumise au droit français.

- **Immatriculation**

GSI 59 est immatriculée au registre du commerce et sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651.

Date d'immatriculation : 22 décembre 2014.

- **Siège social**

Son siège social est situé 1, Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie, France.

- **Capital social**

Le capital social actuel de GSI 59 s'élève à 40 000 euros. Il est divisé en 4 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros. Le capital sera augmenté préalablement à l'apport envisagé afin de rémunérer l'apport d'actifs à GSI 59.

- **Chiffres**

	Au 31 décembre 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	0
RESULTAT NET	- 3 252 euros
CAPITAUX PROPRES	36 748 euros
TOTAL DU BILAN	40 000 euros
NOMBRE DE SALARIES	0

- **Commissaires aux comptes**

Commissaire aux comptes titulaire :

✓ Deloitte et associés,
185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes suppléant :

✓ BEAS,
195 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

V. RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES CONCERNANT LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT : SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

- **Forme juridique**

Suez Environnement Company est une société anonyme régie par les dispositions légales et règlementaires en vigueur et par ses statuts, cotée sur le marché NYSE Euronext Paris.

- **Immatriculation**

Suez Environnement Company est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 433 466 570.

Date d'immatriculation : 9 novembre 2000.

- **Siège social**

Son siège social est situé Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex.

- **Capital social**

Le capital social de Suez Environnement Company s'élève à 2.170.573.872 euros. Il est divisé en 542.643.468 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- **Chiffres (comptes consolidés)**

	Au 31 décembre 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 324,1 M€
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	417,2 M€
CAPITAUX PROPRES	6 996,4 M€
TOTAL DU BILAN	26 854,8 M€
NOMBRE DE SALARIES	80 990

- **Commissaires aux comptes**

Commissaires aux comptes titulaires :
✓ Ernst and Young et Autres,
1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie

✓ Mazars,
61 rue Henri Regnault, tour Exaltis, 92400 Courbevoie

Commissaires aux comptes suppléants :
✓ CBA,
61 rue Henri Regnault, tour Exaltis, 92400 Courbevoie

✓ Auditex,
1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie

VI. RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES CONCERNANT L'APPORTEUR : ENGIE

- **Forme juridique**

Engie est une société anonyme française soumise au droit français.

- **Immatriculation**

Engie est immatriculée au registre du commerce et sociétés de Nanterre, sous le numéro 542 107 651.

Date d'immatriculation : 23 avril 2010.

- **Siège social**

Son siège social est situé 1, Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie, France.

- **Capital social**

Le capital social d'Engie s'élève à 2 435 285 011 euros. Il est divisé en 2 435 285 011 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

- **Chiffres (comptes consolidés)**

	Au 31 décembre 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	74 686 M€
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 440 M€
TOTAL DU BILAN	165 305 M€
NOMBRE DE SALARIES	236 185

- **Commissaires aux comptes**

Commissaires aux comptes titulaires :

✓ Ernst and Young et Autres,
1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie

✓ Deloitte et associés,
185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux comptes suppléants :

✓ Auditex,
1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie

✓ BEAS,
195 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

VII. LIENS EN CAPITAL ENTRE LES SOCIETES CONCERNEES

A ce jour, Engie détient 33,6% du capital social de Suez Environnement Company.

Engie détient à ce jour l'intégralité du capital et des droits de GSI 59.

VIII. DATE ENVISAGEE POUR L'APPROBATION DE L'APPORT A SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Le Conseil d'administration de Suez Environnement Company, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2015 (22ème résolution) et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, statuerait sur l'opération d'apport envisagée au cours du 1er trimestre 2016.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE

Copie déposée le :
- 3 DEC. 2015
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2015O04283
Affaire: SA SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

ORDONNANCE

Nous, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons Madame Agnès PINTOT, Cabinet Ledouble, 15 rue d'Anjou 75008 Paris
et
Monsieur Jacques ZAKS, 87 rue de Courcelles 75018 Paris

en qualité de :

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

Disons que le (ou les) commissaire(s) disposera (ont) d'un **délai qui ne pourra être inférieur à 35 jours** pour exécuter sa(leur) mission et ce, à dater de la présente ordonnance.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 2/12/2015

Le président, M. François CHASSAING

Le greffier

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de Commerce de Nanterre

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
Hauts-de-Seine